

## **Déclaration commune de la République populaire de Chine et de la Confédération suisse concernant la mise en place d'un partenariat stratégique innovateur**

A l'invitation du président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, le président de la Confédération suisse, Johann N. Schneider-Ammann, a effectué une visite d'Etat en Chine du 7 au 9 avril 2016.

Les échanges qui ont eu lieu dans ce cadre ont porté sur les relations bilatérales, les coopérations dans divers secteurs ainsi que les dossiers d'intérêt commun à caractère régional et international. Ils ont permis de mettre en évidence des convergences de points de vue dans de nombreux domaines.

Les deux parties reconnaissent que, grâce aux efforts déployés de part et d'autre, les relations entre la Suisse et la Chine se sont considérablement développées depuis leur instauration le 14 septembre 1950. La confiance politique mutuelle s'est progressivement renforcée et la collaboration dans des domaines tels que la politique, l'économie, le commerce, les finances, les sciences et la culture n'a cessé de s'intensifier. Dans le cadre du développement des relations bilatérales, les deux pays ont pu créer un climat de coopération marqué par la volonté de promouvoir « l'égalité, l'innovation et un partenariat gagnant-gagnant ». La signature du mémorandum d'entente de 2007 a constitué une étape importante de ce processus de renforcement de la coopération. Aujourd'hui, la Suisse et la Chine sont engagées dans plus de 20 dialogues bilatéraux, qui couvrent un vaste éventail de sujets. La conclusion puis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange ont également constitué des avancées majeures pour l'approfondissement et le développement de leurs relations bilatérales. Exemplaires par leur qualité, ces dernières servent d'ailleurs de modèle pour la promotion de la coopération sino-européenne.

Le potentiel d'approfondissement des coopérations entre la Suisse et la Chine reste considérable, et les deux parties entendent bien l'exploiter en continuant de miser sur le progrès et l'innovation. Cet enrichissement des relations bilatérales servant les intérêts

fondamentaux des deux pays et de leur population, tout en revêtant une importance stratégique à long terme pour leur croissance et leur prospérité, les deux Etats ont décidé de placer leur démarche conjointe sous le signe d'un « **Partenariat stratégique innovateur** ».

Avec ce « **Partenariat stratégique innovateur** », la Suisse et la Chine témoignent de la diversité, de l'intensité et de l'importance des relations bilatérales qu'elles entretiennent aujourd'hui. Le développement de ces relations est porté par un esprit pionnier et **novateur** qui reflète l'intérêt **stratégique** des deux Etats à préserver et à approfondir leurs liens bilatéraux à long terme. Cette démarche doit être menée dans le cadre d'un **partenariat** stratégique fondé sur des principes de respect mutuel et d'égalité.

C'est dans cette perspective que la Suisse et la Chine ont adopté les mesures énoncées ci-après.

- I. Les deux parties conviennent de poursuivre l'accroissement du nombre des échanges de haut rang entre les deux pays. Sur les dossiers d'intérêt commun, qui s'inscrivent dans le contexte bilatéral, international ou régional, la Suisse et la Chine entretiennent des contacts suivis afin d'élargir le consensus tout en renforçant et en approfondissant la confiance politique mutuelle.
- II. Les deux parties s'attachent à mieux comprendre leurs modes de développement respectifs et à tenir compte de leurs principaux intérêts mutuels. La Chine reconnaît la politique de neutralité de la Suisse, qui permet à cette dernière de mener des actions de bons offices dans le cadre de crises internationales. La Suisse réaffirme pour sa part sa « politique d'une seule Chine », qu'elle entend continuer d'appliquer.
- III. Entré en vigueur en juillet 2014, l'accord de libre-échange a imprimé un nouvel élan aux relations économiques et commerciales sino-suisse. Les deux parties se réjouissent de l'intensification des échanges commerciaux qui en a résulté. Fortes de la collaboration efficace qu'entretiennent leurs autorités nationales respectives, la Chine et la Suisse entendent faciliter encore l'application des privilèges commerciaux dans le domaine douanier et faire appel au Comité mixte sur l'accord de libre-échange pour étendre la portée de ce traité.
- IV. Dans le secteur financier, la coopération bilatérale monte progressivement en puissance. Les deux Etats soutiennent le développement de la place de négoce du Renminbi offshore à

Zurich et intensifient leur collaboration sur les questions financières, tout en prévoyant d'établir de nouveaux formats d'échange. En parallèle, ils renforcent les coopérations en vue de former un personnel hautement qualifié dans le domaine de la gestion et de la régulation financières.

- V. La Chine et la Suisse ont signé un accord de coopération scientifique et technologique dès 1989. Depuis, leurs relations sur ce front se sont très largement développées et ont atteint un haut niveau, dans tous les domaines concernés, qui vont de la recherche fondamentale à l'innovation. Un groupe de travail sino-suisse a également été mis sur pied pour assurer une évaluation périodique des échanges, dans le cadre d'un processus de dialogue suivi, qui peut aussi servir de plateforme pour associer la stratégie chinoise de développement axé sur l'innovation aux atouts que possède la Suisse en la matière. Les deux pays pourraient ainsi renforcer conjointement leur capacité d'innovation tout en soutenant et en développant activement la coopération entre leurs entreprises, leurs hautes écoles et leurs instituts de recherche dans le domaine de l'innovation.
- VI. Les deux parties se félicitent de leur étroite coopération en matière d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement. En parallèle, elles ont à cœur de promouvoir d'autres formes de coopérations thématiques, consacrées à la lutte contre la pollution atmosphérique, au développement urbain à faible intensité carbonique, à l'économie verte, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. De même, les deux pays s'engagent dans des initiatives conjointes en faveur du développement durable.
- VII. Les échanges socioculturels entre la Chine et la Suisse revêtent les formes les plus diverses. Englobant à la fois la culture, l'éducation, le tourisme, la santé, le sport et la jeunesse, leur collaboration soutenue dans ce domaine favorise l'approfondissement des contacts entre les populations des deux pays. La Suisse renouvelle par ailleurs son soutien à la Chine pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2022.
- VIII. Les deux parties sont d'accord pour amplifier leurs échanges et obtenir ensemble des avancées sur les questions touchant aux droits de l'homme, dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.
- IX. Au titre de l'initiative «The Belt and Road » et par l'intermédiaire de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) et de la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement (BERD), les deux parties entendent développer leur collaboration mutuelle et renforcer leur coopération avec des pays tiers en vue de promouvoir le développement des infrastructures.

- X. La Suisse apporte son soutien à la Chine dans le cadre de sa présidence du sommet du G20 en 2016 à Hangzhou. La Chine l'a déjà invitée à participer aux manifestations programmées et salue son rôle positif et constructif au niveau du volet financier du G20 ainsi qu'au sein du groupe de travail de ce dernier sur la lutte contre la corruption.
  
- XI. Afin d'œuvrer conjointement au maintien et à la promotion de la prospérité et de la stabilité à l'échelle régionale et internationale, les parties intensifient leurs échanges et leur collaboration au sein des organisations régionales et internationales, telles que l'ONU, le FMI et l'OMC.
  
- XII. Les thématiques relevant du contexte régional font l'objet d'échanges réguliers, avec pour objectif de consolider encore davantage la coopération. Les deux parties se félicitent de la collaboration entre la Chine et les pays d'Europe de l'Est (16+1), qu'elles considèrent comme un signal fort en faveur d'un développement des relations sino-européennes. La Chine salue la participation de la Suisse à cette collaboration en qualité d'observateur.